

à l'exercice réel du protectorat de la France seront de moins en moins nombreuses. Les meilleures lois peuvent être violées, n'est-il pas vrai ? et quelquefois par ceux-là mêmes qui les ont faites. Il vaut cependant mieux toujours, avoir de bonnes que de mauvaises lois.

—Pensez-vous, monsieur le supérieur, que le nouveau décret marque la fin des massacres qui périodiquement désolent nos missions en Chine ?

—Je n'ose pas l'espérer. L'empire chinois est trop grand et le pouvoir central trop faible pour que le décret du 15 mars ait immédiatement une si bienfaisante efficacité. Les Chinois, voyez-vous, détestent tout ce qui n'est pas chinois, et les mandarins nous sont, pour la plupart, foncièrement hostiles. Je crois cependant, que les massacres dont nous avons eu si souvent à nous plaindre seront désormais plus rares et moins graves.

.....
Les résultats du décret du 15 mars ne peuvent être que très heureux au double point de vue catholique et français. Souhaitons seulement que les innombrables sujets de l'empire veuillent bien mettre en pratique les trois petits mots qui précèdent le texte de ce décret : " Respect à ceci."

COTE D'IVOIRE.—La mission de la Côte d'Ivoire dont nous avons récemment entretenu nos lecteurs, vient d'être douloureusement éprouvée. Elle a perdu en quelques jours son préfet apostolique et quelques missionnaires, ce qui la désorganise presque complètement.

Le P. Matthieu Ray, de la Société des Missions Africaines de Lyon, préfet apostolique de la Côte d'Ivoire, était né à Saint-Hilaire-la-Croix (Puy-de-Dôme), le 8 avril 1848. Il est décédé à Grand Bassam le 13 mai dernier. " Avant de diriger la mission de la Côte d'Ivoire, le R. P. Ray avait passé plusieurs années au Cap de Bonne-Espérance. Rentré en France en 1882, il s'embarqua ensuite pour le Bénin où il demeura jusqu'en 1895. Nommé en juillet 1895, préfet apostolique de la Côte d'Ivoire, il partit le 1er janvier 1896 pour fonder cette nouvelle mission. On sait quel rapide développement elle prit sous son administration : elle compte déjà sept stations. Le regretté défunt venait d'établir à Grand Bassam les quatre premières religieuses envoyées à la Côte-d'Ivoire lorsqu'il plut à Dieu de lui donner prématurément la récompense de ses travaux apostoliques."

La préfecture apostolique de la Côte d'Ivoire a été érigée par Léon XIII le 10 mai 1894.

BRÉSIL.—M. A. Crolet adresse du Brésil à la *Croix*, de Paris, une fort intéressante lettre dans laquelle il fait le portrait d'un dominicain français, licencié en droit dans son pays et actuellement missionnaire chez les Indiens du Brésil. Nous reproduisons